

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2025

Le cinq mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 14

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, LANGE Richard, LEBEL TUAL Alexandra, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, GEFFRAY Fabrice, BLANCHARD Pierre-Jacques, RICHARD Nathalie, HEMERY Sara, CRONIER Martine, ALAGNA Romain, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mmes MOQUET Laure (pouvoir à BOUCHON Sophie), LAURENT Marie-Thérèse (pouvoir à ALAGNA Romain)

Excusés : MM. THEAUDIN Mélanie, DESMARES Denis

Absents : M. CHAIN Laurent, ROYER Christophe, LE PORHO François

Secrétaire de séance : Mme STEVANT Béatrice

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 29/01/2025
- Décisions du maire : compte-rendu des décisions prises au titre des délégations accordées par le CM
- Personnel communal : emplois saisonniers
- Subventions aux associations – Année 2025
- Réhabilitation de la boulangerie-pâtisserie et de l'habitation attenante : choix des entreprises pour les travaux
- Analyse des besoins sociaux
- Commissions communales
- Intercommunalité
- Questions diverses

Monsieur le Maire vérifie les présents et le quorum.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2025

Réf. 20250305 – D01

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 28 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 10 juin 2020.

- **Droit de préemption urbain** : La commune renonce à son droit de préemption :
-Vente LETHU / FOURNEL : ZB 614 – Rue des Orpins (une partie de la ZB 557)
- **Devis** :
 - **Terreau pour les fleurs** – Hortalis : 366,25 € HT soit 402,88 € TTC
 - **Fertilisant terrains de football** – Hortalis : 1 950,19 € HT soit 2 325,03 € TTC
 - **Gazon terrains de football** – Hortalis : 100,92 € HT soit 111,01 € TTC
 - **Pneus tracteur** – Kertrucks pneus SAS : 3 586,50 € HT soit 4 303,80 € TTC
- **Personnel communal** : -Le recrutement sur le poste vacant de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire est en cours. Un contractuel est actuellement sur le poste pour palier à l'absence.
-L'agent en charge de la comptabilité et du social est prolongé en arrêt jusqu'au 30/04/2025 et remplacé actuellement.

PERSONNEL COMMUNAL : emplois saisonniers

Réf. 20250305 – D02

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et à la voirie expose qu'il convient de procéder au recrutement de personnel saisonnier durant le printemps et l'été 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la nécessité de recourir à deux emplois saisonniers pour répondre à la charge de travail de cette période de pic d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ANNULE la délibération 20250129-D03 ;

DECIDE de procéder au recrutement de 2 personnels auxiliaires entre le 10 mars au le 15 octobre 2025, à titre temporaire, pour une période de 6 mois, au poste suivant :

<i>Affectation</i>	<i>Emploi</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Durée hebdo</i>	<i>Mission</i>
Services techniques	Adjoint Technique Territorial	2	36 heures	Agent polyvalent (voirie, espaces verts, bâtiments, ...)

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux recrutements et d'établir les contrats correspondants.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2025

Réf. 20250305 – D03

Madame l'adjointe aux Finances, Entreprises et Bâtiments rappelle les subventions accordées en 2024. Elle informe les membres du conseil municipal des demandes de subventions reçues pour 2025 ainsi que des propositions faites par la commission finances,

Arrivée de Christophe ROYER à 19h17 qui a pris part à l'ensemble des échanges et des votes.

Arrivée de Mélanie THEAUDIN qui a pris part aux échanges et aux votes à partir de l'évocation des demandes de l'Espoir football.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de la commission finances, bâtiments et commerce en

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements,

Monsieur le Maire rappelle que les membres des bureaux des associations doivent quitter la salle à l'évocation de la demande de subvention de celle-ci.

Après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des subventions accordées en 2024 et des demandes reçues en 2025, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANT	IMPUTATION	Observation
<u>APEL ST JACUT LES PINS</u> . Animation de Noël	900,00 €	65748	Vote à l'unanimité (15 voix pour)
<u>OGEC – ST JACUT</u> Garderie Sorties scolaires Classe de neige	3 100,00 € 1 000,00 €	65748	Monsieur Richard LANGE sorti de la salle ne prend pas part aux échanges et au vote. Vote à l'unanimité (14 voix pour)
TOTAL ECOLE	5 000,00 €		
Espoir football - ST JACUT Subvention exceptionnelle (tournoi 2025)	2 600,00 € 800,00 €	65748	Vote à la majorité (15 voix pour et 1 voix contre : Martine CRONIER)
TOTAL ESPOIR FOOT	3 400,00 €		
Arc en ciel enchanté – ST JACUT	200,00 €	65748	Monsieur Romain ALAGNA portant le pouvoir de Madame Marie-Thérèse LAURENT présidente de l'association ne prend pas part au vote qu'à titre personnel. Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Club « Les Drillaü » - ST JACUT	500,00 €	65748	Madame Nathalie RICHARD et Monsieur Didier GUILLOTIN sortis de la salle ne prennent pas part aux échanges et au vote. Vote à l'unanimité (14 voix pour)
Club de l'Amitié - ST JACUT	250,00 €	65748	Vote à l'unanimité (15 voix pour et 1 abstention : Alexandra LEBEL TUAL)
Eau Grées des Moulins - ST JACUT	150,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Eole des Marais – ST JACUT	0,00 €	65748	L'association ne propose pas d'animation et ne touche que peu d'adhérents. La commission a proposé de ne pas la subventionner Vote à l'unanimité (16 voix pour)

ASSOCIATIONS	MONTANT	IMPUTATION	Observation
Foyer des jeunes - ST JACUT	600,00 €	6574	(16 voix pour)
Les crinières de l'Arz			L'association avait fait une demande de subvention puis l'a retirée puisque ne proposant pas d'animation sur l'année et touchant moins d'adhérents sur la commune
Les Débrouill'arts – ST JACUT	3 000,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Les Petites Pommes de Pins – ST JACUT	450,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
MOTO CLUB de ST JACUT	100,00 €	65748	Vote à l'unanimité (15 voix pour et 1 abstention Alexandra LEBEL TUAL)
SCENE ET JARDIN	0,00 €		L'association ne propose pas d'animation et ne touche que peu d'adhérents. La commission a proposé de ne pas la subventionner Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Société de Chasse - ST JACUT	800,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
St-Jacut Espoir Basket – ST JACUT	900,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Tennis Club de l'Oust	300,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Tous en forme - ST JACUT	250,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
TOTAL ASSOCIATIONS	15 900,00 €		

ASSOCIATIONS	MONTANT	IMPUTATION	Observation
La Fédé – CSI – 3,66€/habitant ou 3,75€/habitant – 1815 habitants			Les éléments transmis par le CSI mettent en avant une évolution de la participation des communes de 1,4% soit 3,66€/habitant mais le montant demandé est de 3,75€/habitant soit une évolution de 3,87%. Une demande de clarification est demandée. Le vote est remis au prochain conseil municipal.
TOTAL ANIMATION	€		
AAPPMA Le Mortier de Glénac et Lanvaux	200,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
EMSS (CD 56) – VANNES (0,15€/habitant)	272,25 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
Le Souvenir Français - FEREL	150,00 €	65748	Vote à l'unanimité (16 voix pour)
TOTAL AUTRES DEMANDES	622,25 €		
TOTAL GENERAL	16 522,25 €		

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

REHABILITATION DE LA BOULANGERIE-PATISSERIE ET DE L'HABITATION ATTENANTE : choix des entreprises pour les travaux

Réf. 20250305 – D04

Madame l'adjoint aux bâtiments, finances et commerces rappelle qu'un appel d'offres a été déposé sur e-Mégalis en décembre 2024. Les réponses étaient attendues pour le 30 janvier 2025.

L'analyse et le classement des offres ont été réalisés par le cabinet l'opération.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les offres reçues,

VU l'analyse des offres préparée par le cabinet Studio Kiraw, maitres d'œuvre de l'opération,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se positionner sur les entreprises qui effectueront les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation de la boulangerie et des logements attenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Christophe ROYER ne prend pas part au vote)

VALIDE le résultat de la consultation et le choix des entreprises retenues pour les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation de la boulangerie et des logements attenants :

N°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Gros œuvre – Déconstruction – Terrassement - VRD	LEMASLE – RIO	194 405,24 €
2	Métallerie	METALLERIE FRANCOIS	73 254,80 €
3	Etanchéité - Couverture	DIQUERO – RIO	70 493,94 €
4	Menuiseries extérieures	ROUXEL	74 612,00 €
5	Cloisons – Doublage – Faux plafonds	PIKARD	70 255,03 €
6	Menuiserie intérieure – Parquet – Bardage bois	ROUXEL	74 924,00 €
7	Ravalements – Peintures intérieures - Nettoyage	OLLIVIER Peinture	43 017,45 €
8	Chapes – Carrelage - Faïence	ART SOL	56 143,19 €
9	Electricité	IDEX ENERGIES	55 427,27 €
10	Plomberie CVC	ROQUET	114 363,97 €
TOTAL			826 896,89 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Réf. 20250305 – D05

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux de la commune qui leur est communiqué. Cette analyse a été réalisé par l'agence d'attractivité. Elle est présentée ce jour.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret 95-262 du 6 mai 1995 instituant l'analyse des besoins sociaux (ABS) comme une obligation réglementaire incombant au CCAS ;

VU le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale

CONSIDERANT que l'ABS est un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue aux CCAS ;

CONSIDERANT que pour répondre à cette obligation règlementaire et appréhender au mieux les besoins en attentes du territoire, l'agence d'attractivité a été sollicité ;

CONSIDERANT que les résultats de ce diagnostic sont retranscrits dans un rapport ;

CONSIDERANT que le CCAS a pris acte du diagnostic social réalisé dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux lors de sa séance du 4 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND connaissance du diagnostic social réalisé dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux

PREND acte du diagnostic social réalisé dans le cadre de l'Analyse des B

La qualité du travail fourni a été mis en avant par un élu.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Recensement

La collecte s'est prolongée jusqu'au 22 février 2025 du fait des inondations. En effet, 2 de nos agents recenseurs étaient impactés pour leurs déplacements. L'ensemble des logements a pu être recensé.

Les FLNE (Feuille Logement Non Enquêté) représentent 1,51% des logements recensés. L'attente de l'INSEE était qu'ils ne dépassent pas les 3%.

Le recensement par internet a beaucoup évolué depuis 2019, passant de 25% à plus de 70% (sachant qu'une partie de la commune était privée d'internet).

La population recensée par les agents recenseurs s'élève à 1 595 habitants là ou en 2019, il y en avait 1 534. Nous attendons les chiffres de l'INSEE sur la population des communautés et celle comptée à part. Ces chiffres devraient nous parvenir à la fin de l'été 2025.

Le bilan des agents recenseurs a été positifs. Elles ont apprécié les échanges avec les coordonnateurs communaux et l'implication des élus dans la recherche de contacts.

❖ Commission plénière

Celle-ci aura lieu le jeudi 13 mars à 19h.

Elle permet la présentation détaillée des comptes administratifs 2024 et des budgets primitifs 2025.

Prochains CM les mercredis 19 mars à 18h30 et les 30 avril, 11 juin et 9 juillet à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Affiché le 20 mars 2025,

Le Maire, Didier GUILLOTIN

Le secrétaire, Béatrice STEVANT

A blue circular official stamp of the Municipality of St-Jacques-les-Grands is partially obscured by a large, dark, stylized signature.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Stevant'.